



Garderie

Et

Étude surveillée



## Règlement intérieur sur le fonctionnement de la Garderie et des Etudes surveillées

### GARDERIE

Elle est gérée par la municipalité qui prend en charge le salaire du personnel et les frais de fonctionnement.

#### Pour la garderie du matin :

Une participation de 1€ est demandée aux parents.

#### Pour la garderie du soir :

De la maternelle à la grande section, les enfants sont accueillis de 16h30 à 18h.

Les familles seront facturées 1€, quelle que soit l'heure de départ.

Pour les familles de Neaux dont les enfants prennent le transport scolaire à 17h, le coût de la garderie sera de 0.50€.

Du CP au CM, les enfants bénéficient de l'aide aux devoirs du lundi au jeudi de 16h30 à 17h30. Ils seront accueillis jusqu'à 18h en garderie.

Le vendredi ils seront accueillis en garderie de 16h30 à 18h, les familles seront facturées 1€ quelle que soit l'heure de départ.

Nous insistons sur le fait **que toute heure entamée est due** et vous prions de bien vouloir veiller au respect de ces horaires.

#### **Horaires**

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis  
de 7 heures 20 à 8 heures 20 et  
de 16 heures 30 à 18 heures.

## ÉTUDES SURVEILLÉES

Suite à la délibération du jeudi 17 juin 2021, le Conseil Municipal a décidé de facturer 1€ l'étude surveillée.

Pour les familles de Neaux dont les enfants prennent le transport scolaire à 17h, le coût de l'étude surveillée sera de 0.50€.

### **Horaires**

Les lundis, mardis et jeudis

De 16 heures 30 à 17 heures 30.

Pas d'étude le vendredi.

Pour une meilleure organisation et qualité de service les enfants pourront être récupérés avant 16h45. Aucun enfant ne sortira de l'étude avant 17h30.

L'inscription de l'enfant aux temps périscolaire vaut acceptation de ce règlement.

Le Conseil Municipal attache beaucoup d'importance au bon fonctionnement des services proposés par la municipalité et compte sur votre coopération pour que satisfaction soit donnée à tous les acteurs impliqués dans la bonne marche de l'école.

### **Numéro de téléphone du responsable des services périscolaires**

..... 06 72 16 77 98 .....

Fait à Lay, le 22 juin 2022

Monsieur le Maire, Jean-Marc GIRAUD,